



6 février 2015

Arpille/Vallée du Trient Création de la 2^e plus grande réserve forestière de Suisse

(IVS).- La réserve forestière de l'Arpille – Vallée du Trient a officiellement vu le jour ce 6 février 2015, le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement ayant signé une convention avec les propriétaires des forêts mises en réserve. Avec une surface de 1307 hectares, cette nouvelle réserve est la deuxième plus grande de Suisse après celle de Val Cama/Val Leggia (1578 ha) aux Grisons.

Les propriétaires concernés par cette mise en réserve forestière sont les communes et bourgeoisies de Finhaut, Martigny, Martigny-Combe, Salvan, Trient et Vernayaz, le consortage de l'alpage de l'Arpille et la Paroisse catholique romaine de Martigny.

Signée pour une durée de 50 ans, cette convention formalise la mise en réserve et en fixe les règles d'utilisation. Sur une surface de 773 ha, les propriétaires renoncent ainsi à toute exploitation sylvicole afin de favoriser le développement naturel de la forêt. Les 534 hectares restants feront quant à eux l'objet d'interventions particulières avec le soutien du Service des forêts et du paysage (SFP), interventions visant à valoriser les habitats d'animaux et de plantes prioritaires, ou à introduire des essences ayant une valeur écologique particulière. Selon Jacques Melly, le canton assume ainsi pleinement ses responsabilités environnementales en favorisant des mesures ciblées pour protéger la richesse de sa biodiversité. Cette mise en réserve forestière n'a en revanche aucune incidence sur les opportunités de randonnées, la chasse, la pêche et la cueillette des champignons. Elle favorisera au contraire le développement du tourisme doux, notamment grâce à une valorisation didactique du lieu.

Ecosystème riche et varié

La création de la réserve forestière Arpille/Vallée du Trient se justifie par la densité et la diversité des valeurs naturelles, paysagères et patrimoniales qu'elle recèle. Cette réserve s'échelonne en effet de la plaine (455 m. d'altitude) jusqu'au sommet de l'Arpille (2085 m.) et englobe des sites d'importance nationale, tels que les Gorges du Trient inscrites dans l'inventaire fédéral du paysage, des haut-marais ou des biotopes de reproduction des batraciens.

Aujourd'hui, le Valais recense plus de 2000 ha de réserves forestières pour un territoire de 120'000 ha. Cette nouvelle mise en réserve forestière s'inscrit dans le cadre des Conventions-programmes conclues avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) qui espère transformer 5% de la surface forestière suisse en réserve d'ici à 2020 et 10% en 2030.

Personnes de contact

Jacques Melly, chef du DTEE - 027 606 33 00 ou 079 559 66 90, ou le chef du Service des forêts et du paysage, Olivier Guex, 027 606 32 05 ou 079 279 84 35.

